



Le Réseau rural accompagne les territoires

Le Réseau rural est une initiative européenne. Il est mis en place dans chaque État membre pour la période de programmation 2014-2020¹.

Élaborés par les conseils régionaux, les programmes de développement rural découlent de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive et répondent à 6 priorités :

favoriser le transfert de connaissances et l'innovation

améliorer la viabilité
et la compétitivité de tous les types d'agriculture

promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire,
le bien-être des animaux et la gestion des risques agricoles

restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes

promouvoir l'utilisation efficace des ressources
et soutenir la transition vers une économie sobre

promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté
et le développement économique

¹ Conformément à l'article 54 du règlement européen 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le fonds européen agricole pour le développement rural

Crédits photos : Pierre Hybre-France Keyser - MYOP - C.Saidou/MinAgri.fr



C'est ensemble que se construit l'avenir des territoires

Le Réseau Rural Français Au service des territoires



Un réseau, 3 principes d'action

Informer

Une des missions du RRN est de diffuser l'information relative à ses activités et au développement rural en France. En complément des événements organisés, le principal outil de communication du Réseau rural est le site reseau-rural.fr.

Mobiliser

Pour répondre à leurs objectifs, les différents réseaux ruraux réunissent des acteurs variés : associations, porteurs de projets, groupes d'action locale LEADER et groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation.

Capitaliser

Les actions du Réseau rural comprennent l'organisation d'échanges sur les enjeux des territoires ruraux, le lancement d'appels à projet pour mieux comprendre une problématique et apporter des réponses concrètes et collectives, ou encore l'édition de la revue et de la newsletter du réseau.

Qu'est-ce que le Réseau rural ?

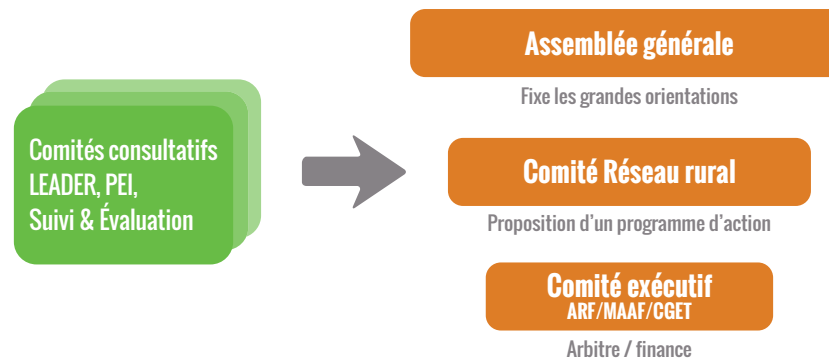
Intégré à la politique agricole commune (PAC), le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) finance les projets de développement en milieu rural. En France, ce sont 11,4 milliards d'euros qui sont mobilisés pour la période 2014-2020 à travers les 27 programmes de développement rural gérés par les conseils régionaux.

Dans ce cadre, le Réseau rural national (RRN) contribue aux réflexions, échanges et débats sur les territoires ruraux et les politiques utiles à leur développement. Il facilite le dialogue entre acteurs et valorise les bonnes pratiques locales. En soutien aux Réseaux ruraux régionaux, il est chargé de mutualiser les activités adaptées aux besoins des territoires, d'assurer l'articulation et la coordination des initiatives locales ainsi que la diffusion des réalisations. Enfin, il assure les relations avec le Réseau européen de développement rural (REDR) aux côtés des autres États membres.

Le RRN est copiloté par le Ministère chargé de l'agriculture, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et l'Association des Régions de France (ARF).



Organisation du Réseau rural français



7 COLLÈGES

1. Monde agricole, forêt et IAA
2. Environnement et patrimoine
3. Acteurs socio-économiques (hors agriculture)
4. Développement territorial intégré
5. Collectivités locales et territoriales
6. Enseignement, recherche, experts
7. Réseaux régionaux

Un collège désigne un groupe de structures ayant pour point commun le même secteur d'activité.

Les membres du RRN se réunissent en assemblée générale et élisent les représentants de chaque collège au comité du réseau rural.

L'unité nationale d'animation assure la capitalisation et la valorisation des initiatives et activités des membres du réseau. Elle est placée sous l'autorité du comité exécutif.

La liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER)

Cette démarche aide les acteurs ruraux, Groupes d'action locale, à renforcer le potentiel de leur territoire et à créer une dynamique économique à long terme. Elle encourage la mise en œuvre de stratégies intégrées de développement territorial et facilite l'expérimentation de nouvelles pratiques.

Le partenariat européen pour l'innovation (PEI)

Le PEI vise à développer l'innovation interactive en soutenant des projets partenariaux associant notamment des acteurs de terrain. Il est mis en œuvre de deux manières :

- sous forme de projets ou réseaux regroupant des acteurs issus d'au moins trois États membres ;
- au niveau régional, par des Groupes Opérationnels (GO) réunissant une pluralité d'acteurs.

Le suivi, l'évaluation et la formation

Le Ministère chargé de l'agriculture conduit, en collaboration avec un comité d'experts nationaux, des actions de formation ainsi que le suivi *in itinere* du RRN. Il est aidé dans cette mission par l'Observatoire du développement rural (ODR) qui assiste notamment les régions pour l'évaluation de la mise en œuvre de leurs programmes de développement rural.